



DÉCLARATION LIMINAIRE DES FSU 06 ET 83 À LA FSSSCT A DU 2 MAI 2023

Mme. la Présidente de la FS-SST CT,

Mmes et MM. les membres de la FS-SST CT,

L'installation de la nouvelle FS-SST CT se déroule au lendemain d'une mobilisation historique faisant de ce 1er mai la 13^{ème} journée de mobilisation nationale contre la réforme des retraites. Depuis le 19 janvier 2023, les enseignant-es se sont massivement mobilisé-es contre la réforme des retraites, brutale et injuste, annoncée par le gouvernement le 10 janvier dernier. Rien ne justifie le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ni l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation ; si ce n'est une obstination politique et idéologique faisant porter uniquement sur les salariés, le financement de notre système de retraites. Cette réforme aura un impact très négatif sur la santé des personnels.

Les personnels de l'éducation ont non seulement dit non à cette réforme lors des journées de grèves interprofessionnelles mais ont également accueilli défavorablement le passage en force du gouvernement avec le recours à l'article 49-3.

Si le report de l'âge légal de la retraite devenait effectif, nous verrions s'amplifier un problème qui se pose déjà : le maintien au travail de collègues qui ne peuvent plus soutenir la charge d'un temps plein, qui parfois souffrent dans des postes où leurs conditions sont rendues pénibles (effectifs surchargés, locaux inadaptés et/ou mal entretenus, pression psychologique,...) et cela dans un contexte marqué par l'absence d'une médecine de prévention suffisante au côté des personnels.

Ajoutons que le report de l'âge légal frappera plus durement encore les femmes qui, en moyenne, devront travailler davantage pour accéder à une retraite sans décote.

Il faut constater qu'aucune réflexion véritablement sérieuse sur ces sujets n'a été lancée dans l'Éducation Nationale. La souffrance et les dégradations des conditions de travail amènent déjà certains agents à enclencher des démarches de rupture conventionnelle, demandes de temps partiel, poste adapté, arrêt de travail pour épuisement professionnel et démissions alors, qu'en sera-t-il avec des personnels encore plus âgés ?

Devant cet état de fait, il est primordial que le travail mené par les CHSCT se poursuive dans le cadre des nouvelles formations spécialisées. La FSU souhaite faire en sorte que la nouvelle instance bénéficie des avancées et des travaux de la structure précédente. La mise en place de la formation spécialisée ne doit pas être l'occasion d'un affaiblissement du droit des personnels, et les représentants de la FSU continueront de mener ce travail de prévention :

- Pour accompagner les personnels qui subissent la prise en charge inadaptée ou insuffisante, faute de moyens, des enfants à besoins particuliers.
- Pour faire cesser des formes de management autoritaires et harcelantes et retrouver des collectifs de travail harmonieux.

- Pour faire disparaître les locaux dangereux, non ventilés, pollués, contaminés par des substances dangereuses (poussières, gaz...) ou avec des problèmes d'isolation thermique.
- Pour faire en sorte que la santé et les conditions de travail des personnels soient prises en considération
- Pour que les personnels soient consultés lorsque sont décidés des constructions, des rénovations d'établissements, des regroupements de structures scolaires.
- Pour accompagner les personnels qui saisissent notre instance par le registre RSST ou qui exercent leur droit d'alerte car ils estiment leur santé en danger.

Pour bien fonctionner, la nouvelle instance doit pouvoir s'appuyer sur des engagements forts de notre administration et une communication claire, simplifiée et réactive.

Sur le plan égalité homme/femme : nous espérons que cette mandature permettra de mettre en place ce plan de manière efficiente et que la question des Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) notamment sera une priorité dans notre académie. Nous profitons de la mise en place de cette instance pour demander à l'administration de mettre en place le plus rapidement possible la formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail des membres de la formation spécialisée.

Pour conclure, si nous regrettons que la mise en place de cette formation spécialisée soit aussi tardive et le travail des représentant-es FSU au sein de cette instance n'en sera pas moins porté par l'ambition d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels de l'académie de Nice.

Nous vous remercions de votre attention.